



DELIBERATION n° 06 - 2017
En date du 21 Mars 2017
Portant sur approbation de la phase APD du projet de
construction d'un espace sportif et de vestiaires

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Mars 2017 à 20H00 selon convocation en date du 15 Mars 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, THIBEAUT-GUILLON Claude Conseillères Municipales

Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, GAILLARD André, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CARRILLO Martine pouvoir à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle

Mme BASSALER Virginie pouvoir à Mr HENRY Philippe

Mme DE PAÏVA Régine pouvoir à Mme SANCHEZ Marie-Hélène

Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène

Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

• **Absents excusés :**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstentions	0



Monsieur le maire présente le projet de construction d'un espace sportif et de vestiaires considérant que :

Le calendrier prévisionnel de cette opération qui se résume comme suit :

- Février 2017 dépôt permis de construire
- Mars 2017 approbation de l'APD et du coût définitif
- Avril 2017 dépôt du PRO/DCE
- Avril 2017 consultation entreprises
- Mai 2017 Ouverture des plis, négociations éventuelles, mise au point marchés etc.
- Mai – Juin 2017 / OS de commencement des travaux
- Réception fin 2017

Le plan de financement de l'opération qui se décompose comme suit :

- Etat via DETR 96 500 Euros soit 25 %
- Département Haute-Vienne 38 500 Euros soit 10%
- Fédération Française de Football 19 250 Euros soit 5 %
- Etat Via FNDS (possible)
- Etat VIA DSEP (possible)
- Commune de Saint Just le Martel 231 600 Euros soit 60 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'APD présenté par Mr BRETON architecte, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération.
- De fixer le coût définitif de la construction que l'architecte s'engage à ne pas dépasser à 326 000 Euros HT (hors imprévus) avec un taux de tolérance de 5%
- D'autoriser Mr le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction d'un espace sportif et de vestiaires sur la base de cet avant-projet et signer avec les entreprises retenues par la commission des marchés.
- D'autoriser Mr le maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Fait à Saint-Just-le-Martel, le 21 Mars 2017

Le Maire,

Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le